

Une autre vie s'invente ici

Coopération européenne et internationale 2014-2020

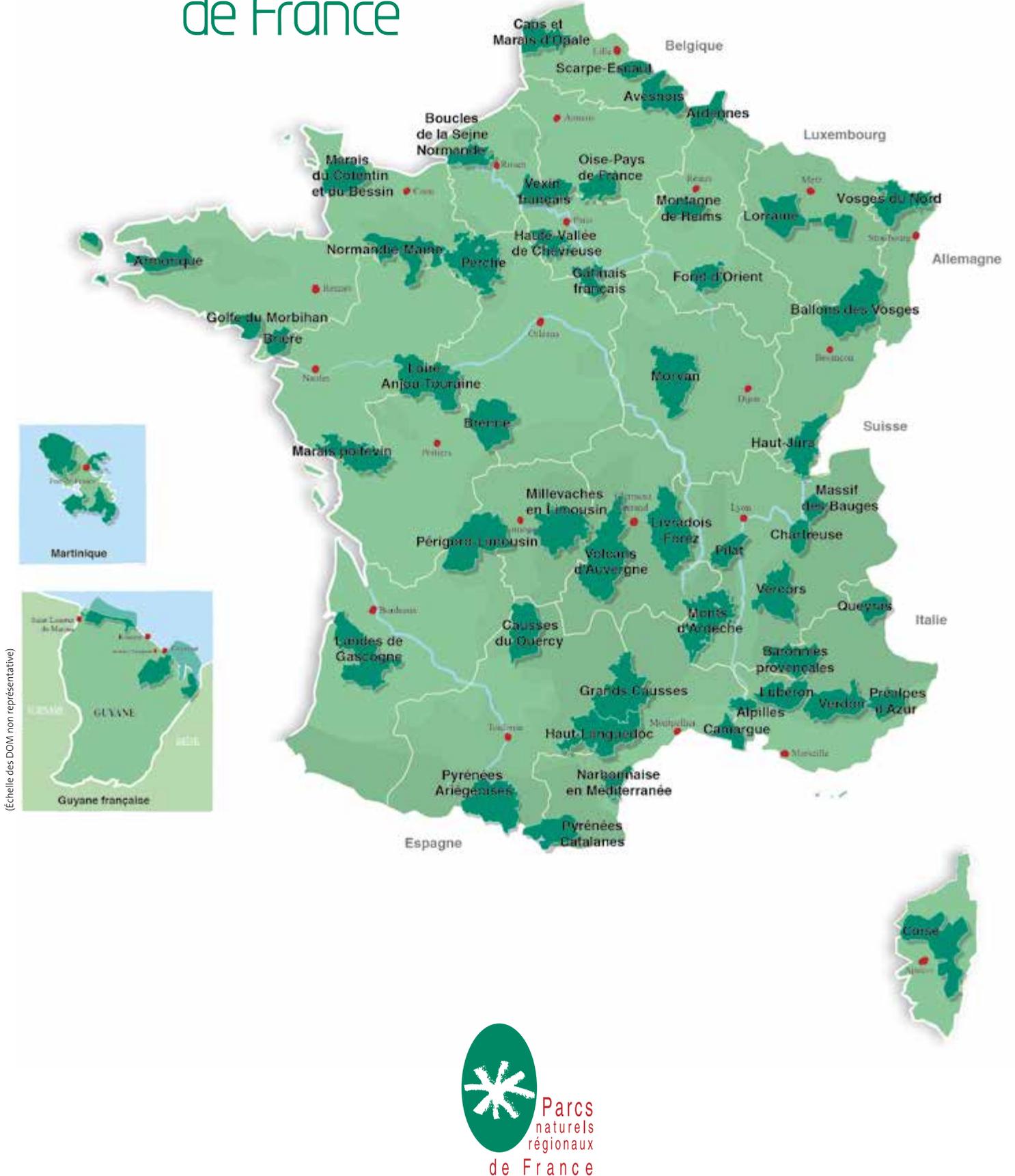


STRATEGIE

FÉVRIER 2014

Une autre vie s'invente ici

51 Parcs naturels régionaux de France





avant- propos

Depuis la première stratégie internationale de la Fédération des Parcs naturels régionaux adoptée en 2003, l'action des Parcs et de la Fédération hors des frontières françaises s'inscrit dans un contexte en forte évolution.

Les conditions de fonctionnement des Parcs pour leur action territoriale sont de plus en plus contraintes tandis que les défis mondiaux en terme d'environnement et de développement durable s'accroissent.

Ainsi la coopération avec les Parcs français, modèle de plus en plus connu et reconnu à l'étranger, est plus que jamais recherchée mais cette forte demande doit être mise en adéquation avec les capacités et les attentes du réseau.



sommaire

PARTIE 1

Objectifs du réseau des Parcs naturels régionaux 6

PARTIE 2

Grands principes et mode d'action 8



éditorial

Suite à l'état des lieux réalisé en 2009, l'actualisation réalisée en 2013 révèle un nombre croissant de Parcs qui intègrent la notion de coopération dans leur Charte; plus de la moitié accueille des délégations étrangères et une dizaine de Parcs mène des projets de coopération, notamment en lien avec les Régions.

La Fédération porte quant à elle plusieurs objectifs concernant l'Europe et l'International :

- diffuser et faire connaître les valeurs et l'éthique des Parcs et leurs actions ;
- faciliter les échanges et la capitalisation d'expériences entre les Parcs et avec les autres espaces protégés français ou étrangers ;
- assurer la promotion des Parcs et représenter les Parcs et leurs intérêts collectifs à l'échelle européenne et internationale.

Le positionnement de la Fédération se base également sur son projet stratégique 2020 qui affiche l'Europe et plus spécifiquement l'Union européenne comme échelon prioritaire du champ « Europe-International ». Cette priorité vient notamment de la proximité, d'une culture commune, des moyens mobilisables.

Le défi majeur consiste à allier action européenne (UE et hors UE) et internationale, en combinant la priorité des PNR donnée à l'Europe et les fortes demandes de coopération Nord-Sud appuyées par les partenariats entre la Fédération, le ministère des Affaires étrangères (MAEE) et l'Agence Française de Développement (AFD).

L'expertise et les savoir-faire des Parcs développés sur leur territoire et à l'international sont d'un **intérêt majeur pour les coopérations décentralisées** que mènent les Régions et les Départements. Ces actions peuvent appuyer plus largement l'action extérieure de toutes les collectivités territoriales.

Jean-Louis JOSEPH

Président de la Fédération
des Parcs naturels régionaux de France

PARTIE 1

Objectifs du réseau des Parcs naturels régionaux

La Fédération et le réseau des Parcs souhaitent contribuer à l'amélioration de la protection de l'environnement et au développement économique, social et culturel des territoires de Parcs ainsi que des territoires partageant les valeurs des Parcs à l'étranger.

La Fédération et le réseau des Parcs naturels régionaux souhaitent donc poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie de coopération européenne et internationale en opérant sur **trois grandes spécificités des Parcs ayant une dimension universelle** :

- la **Charte : un projet territorial** équilibrant préservation de l'environnement et développement économique, social et culturel ;
- la **gouvernance** et la **concertation** avec les populations et les acteurs locaux ;
- les **expertises thématiques** en matière de préservation dynamique des patrimoines naturels et culturels et de développement rural en particulier dans les domaines de l'agriculture et du tourisme durables, en terme de valorisation économique des productions et des patrimoines avec notamment l'outil « Marque Parc ».





La stratégie de coopération européenne et internationale vise ainsi à :

- **Contribuer à la diffusion, à la promotion et au déploiement de la démarche**, des valeurs et des expertises des Parcs au sein du réseau des Parcs, auprès de nos partenaires français et étrangers ainsi que des territoires étrangers ;
- **Appuyer le développement de territoires** qui partagent les valeurs des Parcs et ont une démarche équivalente dans l'Union Européenne et plus largement en Europe géographique ;
- **Participer au renforcement des capacités nationales et locales** des Pays étrangers en matière de gestion des aires protégées et de projets territoriaux ;
- **Capitaliser et mutualiser les expériences, les expertises et les outils** du réseau des Parcs et créer des outils communs pour démultiplier les coopérations ;
- **Consolider les collaborations avec les réseaux de partenaires engagés en coopération internationale**, au niveau national (Association des Régions de France et Régions, Assemblée des Départements de France et Départements...), européen (Association française du conseil des communes et Régions d'Europe...) et international, ainsi que les réseaux géographiques (Arc alpin, Bassin méditerranéen, Zone de coopération...) notamment pour structurer la place des Parcs dans la coopération décentralisée ;



- **Contribuer à l'extension et au développement des Parcs et Aires protégées en France et à l'étranger** en influençant et en s'inscrivant dans les législations, les politiques publiques et les dispositifs financiers, à l'échelle européenne voire internationale ;
- **Œuvrer en faveur de la solidarité écologique** sur les enjeux communs et mondiaux partagés par les territoires français et les territoires étrangers notamment transfrontaliers ;
- **Favoriser l'appropriation et la gestion des patrimoines naturels par les habitants ;**
- **Impulser le développement de politiques innovantes** en particulier en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique ainsi que de gestion des ressources et imaginer des solutions économes sur les territoires de Parcs et d'aires protégées étrangères ;
- **Développer l'obtention de labels internationaux par les Parcs** en soutenant les démarches répondant aux enjeux mondiaux et à des critères internationaux : zones Ramsar ou Natura 2000, Site classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, Réserve de Biosphère du programme MaB (Man and Biosphere)...



L'action à l'international et son ouverture sur le monde permettent en retour de :

- Conforter et enrichir les actions des Parcs sur leurs territoires ;
- Valoriser et faire reconnaître l'action menée par les élus et les équipes de Parcs ainsi que les acteurs locaux sur leurs territoires et en coopération auprès des partenaires français et étrangers, ainsi que des acteurs du territoire, des habitants et des visiteurs.



PARTIE 2

Grands principes et mode d'action

La coopération internationale est enrichissante pour les territoires notamment pour renforcer la mission d'innovation et d'expérimentation et favoriser l'ouverture sur le monde et à d'autres partenaires. Les Parcs souhaitent fonder leurs coopérations sur les valeurs fondamentales suivantes :

- **solidarité et réciprocité**
- **co-construction et partenariats**
- **dialogue et mutualisation**
- **dynamisme et rayonnement des territoires, y compris sur le plan économique**

Systematiser la réciprocité dans les actions de coopération s'entend ici au sens de **co-construire pour aboutir à des partenariats équilibrés** en termes d'équité et de respect entre les partenaires et d'**intégrer des apports et retombées pour les Parcs français**.

L'objectif de la Fédération est de faciliter et d'appuyer le développement de coopérations par les **Parcs volontaires** selon le niveau d'engagement qu'ils souhaitent.





Afin d'atteindre ces objectifs et accompagner les Parcs sur leurs projets et stratégies de coopération dans le respect des valeurs établies, **la Fédération se positionne sur plusieurs rôles complémentaires selon le mode d'intervention :**

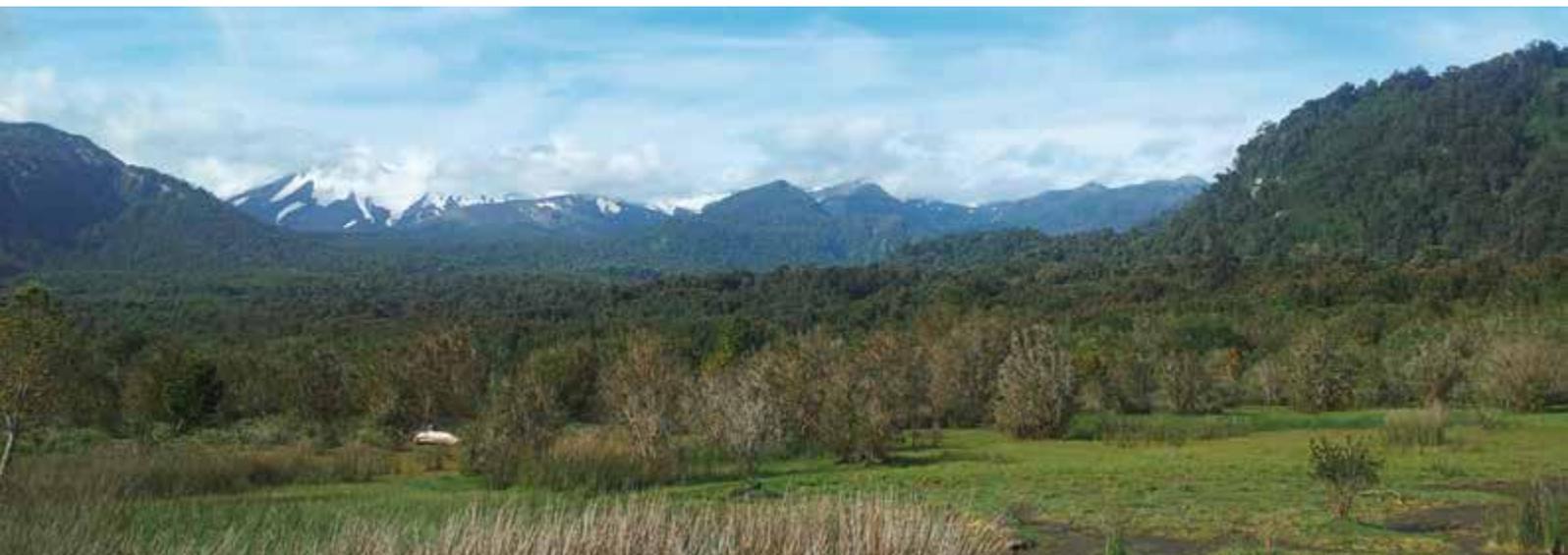
- **La Fédération, relai du réseau :** à l'écoute des sollicitations des ministères et institutions françaises et étrangères ainsi que des territoires étrangers, pour accueillir des délégations et informer, avec l'appui des Parcs volontaires, sur le modèle PNR et la stratégie de coopération. Également à l'écoute des réseaux nationaux et internationaux par sa présence et sa participation à leurs activités ainsi qu'en relai d'information ;
- **La Fédération, facilitatrice :** à l'écoute des territoires étrangers désireux d'engager une coopération avec un Parc, pour mettre en contact, faciliter la mobilisation de l'expertise de l'équipe de la Fédération, du réseau des Parcs en leur confiant la mise en œuvre de missions et de projets, ainsi que la mobilisation d'un réseau d'experts externes pour leur commander certaines missions et études. La Fédération joue en ce cas le rôle de coordination, d'appui à l'organisation logistique et à la préparation de la mission, de suivi et d'aide à la mise en œuvre d'éventuelles suites ;



- **La Fédération, animatrice et centre de ressources :** à l'écoute des Parcs pour suivre, connaître et capitaliser les expériences menées en direct par les Parcs et leurs collectivités en coopération décentralisée. Elle organise la collecte et crée des outils communs puis les met à disposition des PNR et les transfère à l'étranger. Elle assure également le recensement des compétences et expertises des PNR et de partenaires ;
- **La Fédération, coordonnatrice et tête de réseau :** à l'écoute des ministères et institutions françaises pour porter des programmes pilotes pluriannuels en faisant appel aux expertises des Parcs pour réaliser les échanges d'expériences, à l'instar des programmes menés en Uruguay (2009 à 2013) et au Mexique (2014 à 2016).



La Fédération souhaite **consacrer des moyens dédiés issus de financements externes (partenariats pluriannuels, PACT2, financement d'assistance technique sur projet) en complément des moyens accessibles aux Parcs (coopération décentralisée)** pour animer cette stratégie et **s'appuyer sur les équipes des Parcs et un réseau d'experts externes**. Elle entend mettre en œuvre la présente stratégie en confortant un poste équivalent à un mi-temps et en développant des collaborations étroites et durables avec différents partenaires ministériels et institutionnels dont le ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Agence française de développement. La Fédération a ainsi mis en place en 2013 ce poste d'animation, grâce aux partenariats triennaux établis avec le MAEE et l'AFD.





Partenaires : le ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Agence française du développement.

Ce document a été réalisé avec le concours financier du MAEE et de l'AFD. Cette publication n'engage que son auteur et l'AFD n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.



Crédits photos

Page de couverture : PNR Landes de Gascogne / FPNRF–K. Monier
p.4: PNR Narbonnaise en Méditerranée–A. Perea / p.5: PNR Vosges du Nord–Y. Meyer / p.6 et 7: FPNRF–K. Monier / PNR Massif des Bauges / p.8: PNR Armorique–GPO / p.9: PNR Landes de Gascogne / PNR Camargue / PNR Luberon–Arnoul Hamel / p.10 et 11 (de gauche à droite et de haut en bas): PNR Camargue–Jean E. Roché / PNR Landes de Gascogne / PNR Pilat–F. Olivier / PNR Luberon–Louise Gehin / PNR Camargue–M. Mercier / PNR Scarpe-Escaut / PNR Scarpe-Escaut–M. Marchyllie / PNR Narbonnaise en Méditerranée–A. Perea

© 03/2015, Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Cette stratégie a été élaborée en s'inspirant des orientations de la Mission Avenir des Parcs, de rencontres avec différents acteurs du réseau des Parcs et des partenaires, et du recensement des expériences et des stratégies des Parcs réalisé en avril 2013. Le document a été rédigé et enrichi avec l'appui des travaux menés par les 4 Commissions Europe-International 2012-2013 et par le Groupe de travail, réuni le 5 septembre 2013. Ce projet a été adopté au Bureau de la Fédération en date du 26 février 2014 en tant que **Stratégie de coopération européenne et internationale pour la période 2014-2020**.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani – 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 – Fax 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 [Rejoignez-nous](#)
sur les réseaux sociaux |  fb.com/FederationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

